

Les expériences

Scara

La méthanisation pour ne pas dépendre que du revenu des céréales

Au début de l'année 2012, la Société Coopérative Agricole de la Région d'Arcis-sur-Aube (Scara) lançait officiellement le projet Biogaz d'Arcis qui a pour objectif de revitaliser le site de la coopérative de déshydratation d'Ormes. Une première étape a été franchie avec l'achèvement des travaux. Vient maintenant la montée en charge du méthaniseur avant son inauguration à l'automne prochain.

Après 18 mois de travaux et la mise en fonctionnement du méthaniseur de la société Biogaz d'Arcis, les premiers mètres cubes de biométhane devraient prochainement être injectés dans le réseau GRTgaz. Une première victoire pour la coopérative Scara qui planche sur le projet depuis le mois de septembre 2011. *« En tant que coopérative de taille moyenne, concentrée presque exclusivement à l'échelle du canton d'Arcis-sur-Aube, nous avons pour ambition d'y créer de la richesse, souligne Jean Bourtembourg, Responsable Céréales de la Scara. L'arrêt définitif du site de la coopérative de déshydratation d'Ormes nous a incité à lancer ce projet pour sauver à la fois ce qui allait devenir une friche industrielle et le capital social des agriculteurs concernés. C'était aussi pour la coopérative l'occasion de générer un revenu totalement indépendant du commerce des céréales qui était jusqu'alors sa principale source de revenu. Toutefois, la première concurrence pour un distributeur étant davantage l'assolement des agriculteurs que les autres distributeurs rayonnant sur le même secteur, l'objectif de ce projet de méthanisation collectif est de produire du biométhane avec un minimum de cultures dédiées, voire pas du tout, afin de ne pas pénaliser les autres activités de la Scara. »* On parle bien ici de biométhane, car Biogaz d'Arcis profite de l'ancienne canalisation de gaz qui alimentait l'unité de déshydratation, pour injecter bientôt du biométhane dans le réseau.

La coopérative garante de confiance

Si Biogaz d'Arcis est un projet collectif dans lequel sont impliqués une cinquantaine d'agriculteurs au travers d'une Société d'Intérêts Collectifs Agricoles (SICA) et deux partenaires qui sont Naskeo

Environnement et Sofiprotéol, la Scara considère le méthaniseur au même titre qu'un de ses silos. L'objectif est donc d'industrialiser cet outil au maximum pour optimiser le site. Ce qui implique donc de déployer des équipes compétentes sur le terrain. En l'occurrence, ce sont quatre emplois directs qui ont été créés et Jean Bourtembourg estime que Biogaz d'Arcis contribuera à six autres emplois, indirects ceux-là. Pour en arriver à ce résultat, la Scara et ses partenaires ont consenti un investissement de 15 millions d'euros. Les partenaires financiers du projet sont le Crédit Agricole et sa filiale Unifergie ainsi que l'ADEME. Le capital social de la société est de 5,9 millions d'euros que SCARA Développement détient à 85 %, Naskeo Environnement à 5 % et Sofiprotéol à 10 % depuis le mois de décembre 2018. La répartition de l'actionnariat a cependant évolué au cours du projet. Avant la pose de la première pierre du méthaniseur, Naskéo Environnement détenait 51 % de la société Biogaz d'Arcis et la Scara les 49 % restant au travers de sa filiale SCARA Développement. Dès lors que le projet est entré dans sa phase opérationnelle, la Scara a alors repris la main sur le projet avec 95 % des parts contre 05 % pour Naskéo Environnement. Le responsable céréales de la coopérative estime que de « voir Naskéo Environnement rester au capital de Biogaz d'Arcis est un gage de réussite pour le projet ».

Si la cinquantaine d'agriculteurs que compte la SICA n'est pas impliquée capitalistiquement dans le projet, elle l'est par les substrats qu'elle va fournir au digesteur et le digestat qu'elle va recevoir sur ses parcelles. *« Même si la rédaction d'un règlement intérieur est en cours de finalisation, la gestion du collectif reste parfois délicate. L'assise de la coopérative aide à garder la confiance des agriculteurs dans le projet malgré les changements qu'ils ont pu observer depuis ses débuts en 2012. L'expérience de la coopérative au travers de son activité principale et historique est un atout important pour la gestion d'un tel projet. Notre statut et notre très bonne connaissance du milieu agricole et des agriculteurs concernés est aussi d'une grande aide pour assurer l'approvisionnement du méthaniseur avec suffisamment de matière. Si une convention est signée entre la SICA et les agriculteurs par période de cinq ans afin d'offrir une certaine visibilité sur la quantité de matières entrantes et les surfaces disponibles pour l'épandage des digestats, nous voulons garder une certaine souplesse pour chaque campagne et chaque agriculteur. Nous savons que les agriculteurs engagés aujourd'hui ont les surfaces nécessaires pour fournir les 10 000 tonnes de Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétique (CIVE) qui représentent environ 300 à 400 ha de CIVE d'été et 100 ha de CIVE d'hiver chaque année. Mais nous ne voulons pas imposer à chacun une certaine surface chaque année. Nous misons davantage sur le collectif pour arbitrer les surfaces nécessaires entre chaque agriculteur afin que le projet Biogaz d'Arcis s'intègre facilement dans leur assolement et nous permette ainsi de valoriser dans le digesteur des substrats locaux. »*

Mathieu LECOURTIER**Photo****Crédit**

Le gain économique du méthaniseur pour les agriculteurs ne sera pas forcément pour tout de suite, mais ils y gagneront à coup sûr agronomiquement.

Photo**Crédit**

Jean Bourtembourg, Responsable Céréales de la Scara

Trois des quatre emplois créés sur Biogaz d’Arcis ont été attribués à des salariés de la Scara qui ont postulé

En chiffres**Biogaz d’Arcis**

- 45 000 tonnes d'intrants annuels à 90% d'origine agricole (CIVE, issues de céréales, pulpes de betteraves, de pommes de terre et de légumes, déchets de légumes et poussière de chanvre)
D'autres intrants sont en cours d'étude.
- Une production de biométhane qui équivaut à la consommation en gaz de 12 000 habitations.
- 33 000 tonnes de digestats chaque année.
- Une économie de 12 000 tonnes de CO₂ chaque année